Vœu

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Session des 16 et 17 octobre 2025

Pour la reconnaissance du service médical rendu des cures thermales par la Haute Autorité de Santé : un enjeu pour la santé et pour nos territoires

Contexte

Le thermalisme constitue un pilier historique de la médecine française, reconnu pour son efficacité dans le traitement de nombreuses affections chroniques : rhumatologie, phlébologie, dermatologie, affections respiratoires, troubles anxieux ou métaboliques.

Chaque année, près de 500 000 curistes suivent une cure conventionnée, représentant **à peine 0,13 % des dépenses de santé nationale**, soit 350 M€ pour 8,3 millions de journées de soins.

Pourtant, leur **Service Médical Rendu (SMR) n'a jamais été officiellement validé par la Haute Autorité de Santé (HAS)**, alors que plus de 60 études cliniques menées par l'AFREThet publiées dans des revues internationales en démontrent les bénéfices : baisse durable de la douleur, amélioration de la mobilité, de la qualité de vie et réduction de la consommation médicamenteuse**.**

Dans un contexte de rigueur budgétaire, la Cour des comptes a suggéré de revoir leur remboursement, au risque de fragiliser une médecine curative naturelle, accessible et sans effets secondaires. Une telle mesure serait injuste et préjudiciable, non seulement pour les patients, mais aussi pour l'équilibre économique des territoires thermaux et des acteurs directement concernés : établissements, hôteliers, loueurs de meublés et commerçants**.**

Avec 23 stations thermales réparties dans 10 départements, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la troisième région thermale de France. Le thermalisme représente 100 000 curistes conventionnés, 1,74 million de journées, 6 526 emplois (ETP), 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, 32 M€ de taxes locales et nationales et 54 % de leurs dépenses réalisées auprès de sous-traitants locaux et régionaux. Véritable moteur pour la santé, le bien-vieillir et la vitalité économique de nos territoires ruraux et de montagne, le thermalisme s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale de santé et d'attractivité.

Vœu

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

- Réaffirme son attachement à la médecine thermale**,** pilier de santé publique**,** de prévention et de cohésion territoriale, contribuant à la vitalité économique et à la qualité de vie de nos territoires ;
- Demande au Gouvernement de mandater la Haute Autorité de Santé afin qu'elle engage une évaluation complète du Service Médical Rendu (SMR) des cures thermales et ouvre à l'étude le remboursement des cures thermales de courte durée**,** déjà reconnues dans plusieurs pays européens ;
- Souhaite que, dans l'attente de ces travaux, le niveau actuel de prise en charge soit maintenu**,** dans un souci d'équité d'accès aux soins, de prévention et de préservation de l'économie locale et de l'emploi dans les stations thermales**.**